

Gouvernement du Québec
Le ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Leader adjoint du gouvernement
Ministre responsable de la région des Laurentides et de la région de Lanaudière

Le 11 août 2005

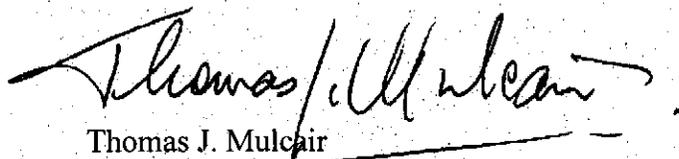
Monsieur William J. Cosgrove
Président
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur le Président,

Je vous informe que je rendrai publique l'étude d'impact sur le projet d'implantation d'un lieu de dépôt définitif de poussières d'aciérage par Norambar inc., le 6 septembre 2005, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

En conséquence, je demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de préparer le dossier pour la consultation publique, tel que prévu aux articles 11 et 12 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, incluant l'avis sur la recevabilité de l'étude d'impact dont vous trouverez copie ci-jointe.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Thomas J. Mulcair